

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/  
l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Epifanes Siccaticief
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- Catégorie du procédé PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation de préparations
- Emploi de la substance / de la préparation  
Voir notre fiche technique pour l'application de ce produit.  
Une siccaticief pour des applications diverses
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
W.Heeren & Zoon bv.  
P.O. box 166  
1430 AD Aalsmeer  
Netherlands  
tel.+31 297-360366  
fax +31 297-342078  
email: info@epifanes.nl
- Service chargé des renseignements: research & development
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:  
W.Heeren & Zoon bv. tel: +31 297 360678, E-mail: r&d@epifanes.nl  
Horaires d'ouverture: en semaine 08:00-17:00!  
France Centres Antipoison et de Toxicovigilance 24 heures sur 24-7 jours sur 7;  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
Belgium Centres Antipoison et de Toxicovigilance 070 245 245.  
Uniquement destiné à informer les professionnels intoxication aiguë!  
Zie rubriek Fabrikant/leverancier

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2                      H361d    Susceptible de nuire au fœtus.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1                      H318    Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 3    H412    Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Nom du produit: Epifanes Siccattief

(suite de la page 1)

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05



GHS08

- Mention d'avertissement Danger
- Mentions de danger  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:  
Contient le carboxylate de cobalt, Peut provoquer juiin réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Melange organique sel de metal dans solvant organique

· Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics Asp. Tox. 1, H304	50-100%
Numéro CE: 918-317-6 Reg.nr.: 01-2119474196-32	HYDROCARBONS, C10-C13, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS Asp. Tox. 1, H304	2,5-10%

(suite page 3)

Nom du produit: Epifanes Siccatief

(suite de la page 2)

CAS: 15956-58-8 EINECS: 205-250-6 Reg.nr.: 01-2119979087-23	2-ETHYLHEXAAN ZUUR, MANGAAN ZOUT ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 136-52-7 EINECS: 205-250-6 Reg.nr.: 01-2119524678-29	bis(2-éthylhexanoate) de cobalt ⚠ Repr. 2, H361 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Sens. 1, H317	≤1%

- Indications complémentaires:  
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Après inhalation:  
 Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:  
 Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:  
 CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
 Veiller à une aération suffisante.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:  
 Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
 En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
 Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Nom du produit: Epifanes Siccatief

(suite de la page 3)

- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Ne travailler que sous aspirateur à fumée.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:  
Stockage des emballages sous aspiration.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant

- ~~des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.~~
- ~~Remarques supplémentaires:~~  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;  
en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Filtre AX

(suite page 5)

Nom du produit: Epifanes Siccattief

(suite de la page 4)

- Protection des mains:  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
caoutchouc nitrile;  
l'épaisseur du gant recommandé > 0,45 mm. la perméabilité / temps de perméation:  
> 480 min. selon la norme EN 374.
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:  
Chloroprene; l'épaisseur du gant > 0,7 mm, temps de percée > 60min. selon la norme EN 374.  
caoutchouc nitrile; gant épaisseur > 0,3 mm, temps de percée > 60min. volgens EN 374.
- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- Aspect:
  - Forme: Liquide
  - Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Changement d'état
  - Point de fusion: Non déterminé.
  - Point d'ébullition: > 160 °C
- Point d'éclair > 62 °C
- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.
- Température d'inflammation: 240,0 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion:
  - Inférieure: 0,6 Vol %

(suite page 6)

Nom du produit: Epifanes Siccatief

(suite de la page 5)

Supérieure:	7,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	1,0 hPa
· Densité à 20 °C:	0,821 g/cm <sup>3</sup> (ISO 2811)
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	100 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
VOC:	VOC
Teneur en substances solides:	40,0 % (VB% 1h 150C)
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 (Konijn)	5000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Provoque des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: Epifanes Siccatief

(suite de la page 6)

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Susceptible de nuire au fœtus.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## · 12.1 Toxicité

## · Toxicité aquatique:

136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

EC50 0,1-1 mg/l (Algae, Growth inhibition test)

0,1-1 mg/l (daphnia magna)

LC50 0,1-1 mg/l (Fish Acute Toxicity Study)

- 12.2 Persistance et dégradabilité  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Nocif pour les organismes aquatiques.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

Nom du produit: Epifanes Siccatief

(suite de la page 7)

## · Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Marine Polluant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU: -

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux:
- Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Nom du produit: Epifanes Siccatief

(suite de la page 8)

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## · Phrases importantes

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## · Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
- Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
- Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
- Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
- Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
- STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
  
- Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
- Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
- Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
  
- Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
  
- Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

## · \* Données modifiées par rapport à la version précédente